

N°95

Bulletin Académique  
Juin 2016

P

P R E S S E

Distribué par

LA POSTE

Contact internet :

<http://www.snepfsu-nice.net>  
[s3-nice@snepfsu.net](mailto:s3-nice@snepfsu.net)

Syndicat National de l'Éducation Physique

264 bd de La Madeleine 06000 Nice tel : 04 93 86 19 52

Déposé le : 24 juin 2016

**« Vous avez aimé cette année, vous aimerez sans doute la rentrée. »**

Si la rentrée n'a d'égal que sa préparation, septembre nous promet de bons moments : des emplois du temps difficiles à concevoir, des ateliers et des options prévus qui seront payés en HSE et non en HSA (camouflant ainsi la réalité des besoins horaires), une fuite du public vers le privé pour certains secteurs accentuée par l'information transmise par le ministère lui-même sur le fait que le privé pourrait bénéficier d'un traitement différent.

Dernière nouvelle, le Conseil d'État retoque une partie de la réforme en supprimant la référence aux 26 heures hebdomadaires maximum et la question de la pose méridienne. C'est peut-être bien une avancée nous permettant de sauver nos AS du midi, de maintenir nos enseignements disciplinaires en plus de l'AP et des EPI.

En réalité, cette réforme, reflet d'une idéologie de l'école qui est majoritairement rejetée par le monde éducatif, prend l'eau, mais ce n'est pas grave on continue, quitte à la dépouiller de ce qui en faisait l'essence !!! Sauf que bien des dégâts sont à déplorer !!

Le SNES appelle à la « résistance pédagogique ». Nous pourrions lui emboîter le pas ?

Résister c'est quoi ? C'est renoncer à proposer des sujets d'EPI, c'est refuser de mettre quoi que ce soit en œuvre à la rentrée, c'est s'appuyer sur notre capacité à concevoir des contenus d'enseignement qui reposent sur une conception culturelle de l'EPS, c'est faire en sorte que les AP et les EPI ne pénalisent pas la mise en œuvre de l'enseignement de notre discipline et que nous restions souverains de notre évaluation.

Mais il n'y a pas que sur la réforme des collèges que nous nous devons d'agir. Nous devons rester vigilants aussi à continuer d'œuvrer pour la réintégration de l'EPS comme discipline d'enseignement à part entière dans le brevet des collèges, pour une réécriture concertée des programmes sur l'ensemble du second degré. Les perspectives de réforme du lycée et du baccalauréat doivent aussi nous tenir en alerte.

Quant à la formation continue, cette année encore, plus de 700 collègues (sur 1100 que compte l'académie) auront participé à cette formation sur candidature individuelle. Ce nombre est notre force et nous devons continuer de nous mobiliser fortement dans ces formations. Les prévisions du Plan Académique de Formation laissent apparaître des libellés de stage surprenants. Et nous savons que seuls les profs du groupe ressource, constitué par les IPR, interviendront dans des formations où les activités ne seront traitées que dans un objectif de mise en place de la réforme. Il semblerait que l'autorégulation des bassins qui, jusque là, a montré son efficacité ne paraît plus convenir ; conception surprenante si l'on considère que la réforme du collège et des programmes nous contraint à inventer nous même les contenus puisqu'elle ne les définit plus !!!!

Toutefois, les IPR semblent vouloir s'inscrire dans un dialogue constructif puisqu'ils ont accepté de nous recevoir dans les plus brefs délais. Nous rappellerons à cette occasion que le succès de la FPC repose sur un dispositif qui répond de manière forte aux besoins des collègues et qu'il serait dommage de confondre les formations d'adaptation à la réforme et aux programmes avec l'identité forte de la FPC. Pour continuer à être acteurs de notre formation continue nous vous invitons à vous inscrire massivement au PAF entre le 27/06 et le 20/09/2016.

Pour les collègues du secteur Jeunesse et Sports, le jeudi 30 juin se tiendront les élections professionnelles. Vous élirez donc vos représentants au Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports. Dans un moment où la démocratie montre des signes de fragilité, cette élection revêt un caractère d'importance. Elle est la première occasion de rétablissement d'un dialogue social et doit être suivie d'actes. Renforcer le syndicalisme en votant à cette élection, solliciter les collègues pour qu'ils y participent, est un acte militant et professionnel incontournable pour choisir et construire notre avenir.

Enfin, notons que la lutte continue contre la loi travail. La FSU reste mobilisée soutient et accompagne le mouvement contre cette loi inégalitaire et rétrograde.

**Nous vous souhaitons à tous une bonne fin d'année et de bonnes vacances.  
Que l'année 2016-2017 soit placée sous le signe de l'écoute et de la démocratie.**



à retenir :

- **Se reposer,**
- **Prendre des forces,**
- **Reprendre les luttes à la rentrée !...**

## SOMMAIRE

p. 1	• Edito
p. 2	• Stagiaires : bilans et perspectives • Indemnités en classes de 1ères et Terminales.
p. 3	• CAPA Hors Classe
p. 4	• Bilan mouvement intra 2016 • FPContinue ou formatage
p. 5	• Sportiviser les arts du cirque ?
p. 6	• Du côté des CHSCT

Bulletin trimestriel du SNEP FSU  
 ISSN 1277 5959  
 CPAP 0917 S 05075  
 Imprimé par nos soins  
 Directeur de la publication:  
 Louis Rodolphe  
 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice  
 Fabrication et Rédaction :  
 Pierre-Marc Pillot - Cathy Boissin  
 Prix au numéro: 0.20 €

## Stagiaires – Bilan et perspectives

### Calendrier :

Cette année, les décisions de validation ou de renouvellement de stage devront parvenir pour le 3 juillet au ministère. Nos stagiaires seront donc fixés sur leur sort au plus tard le 02/07/2016.

Les futurs stagiaires seront affectés le 8 juillet dans notre académie et le 19 juillet en établissement. Leur rentrée en établissement se fera, comme tous, le 31 août 2016.

### Formation et ESPE :

Si l'ensemble de la formation spécifique des stagiaires EPS s'est déroulée correctement, les formations communes et l'anglais demeurent toujours problématiques.

En ce qui concerne la formation en anglais pour les titulaires d'un M2, l'ESPE a de nouveau contraint ceux-ci à repasser un examen d'anglais de niveau B2 alors qu'ils l'avaient déjà validé en obtenant leur Master 2.

Dans ces conditions, les parcours adaptés n'ont d'adaptés que le nom !

Les dysfonctionnements de l'ESPE, tant dans la communication avec les stagiaires qu'avec les personnels, sont récurrents depuis deux ans (informations tardives, incomplètes ...).

Il est tout de même difficilement tolérable alors qu'une des missions de L'ESPE est de participer à la formation et à la réussite des futurs enseignants, que de telles irrégularités dégradent la situation.

Par ailleurs et ceci est enfin une bonne nouvelle, le Rectorat et l'ESPE semblent entériner la mise en formation à L'EPSE des futurs professeurs d'EPS stagiaires les mardis et jeudis. La libération complète des mercredis confirme la reconnaissance de l'importance de l'animation des AS.

### Implantation des postes réservés aux stagiaires et incidences sur le mouvement :

Nous sommes cette année encore obligé de constater que la logique qui prime quant aux lieux d'implantation de stage est une logique kilométrique.

En effet la grande majorité de ces supports se situent sur la commune de Nice, lieu de la formation à l'ESPE. Même si ce choix simplifie les déplacements au niveau du temps passé dans les transports, la réalité est que cela permet des économies substantielles faites sur le paiement de l'Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF).

La conception rectorale du « bon accueil » des stagiaires est donc bien confirmée :

ADIEU la stabilité des équipes pédagogiques, la présence de tuteur dans l'établissement, la prise en compte d'installations sportives de qualité, les conditions d'enseignement et le dynamisme de l'AS !!!

Nous réaffirmons la priorité pour le SNEP :

- que soient pris en compte les blocs de moyens provisoires (BMP)

- que soit limitée autant que possible la réservation de postes complets pour y affecter 2 stagiaires (fragilisation des équipes EPS, complexité de faire les répartitions de services sachant qu'il faut éviter d'attribuer les classes d'examen pour les stagiaires, difficultés de trouver 2 tuteurs dans un établissement, constitution des emplois du temps, perte d'activité d'AS car les stagiaires interviennent sur le 1er semestre).

**Nous sommes très inquiets de l'état du mouvement suite à la confiscation des postes réservés.**

**Malgré tout, nous encourageons que le meilleur accueil et le meilleur accompagnement soient fait à nos collègues stagiaires.**

CH+PMP

## Indemnités de suggestion en classes de 1ères et terminales (suite).

Le décret N° 2015-476 du 27/04/2015 institue une indemnité de suggestion pour les enseignants assurant un service d'au moins 6h en classe de 1ères, terminales ou préparant un CAP.

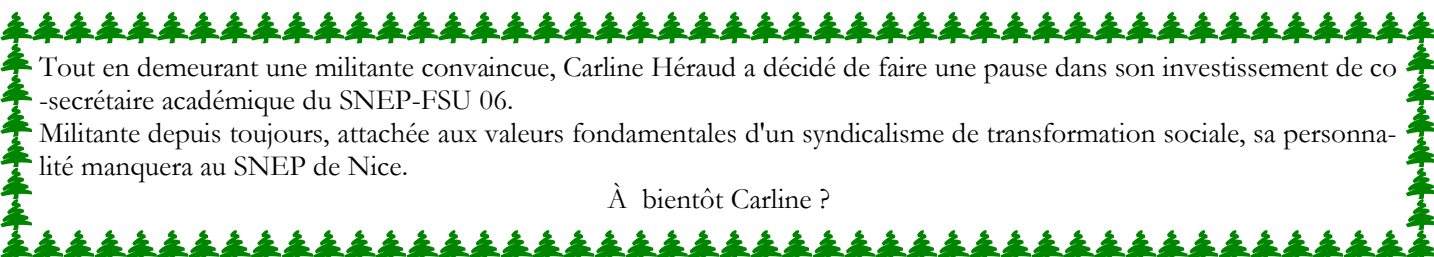
Il est complété par un courrier adressé aux chefs d'établissement en date du 07/09/2015 précisant les modalités de sa mise en place.

Interpelé par courrier (voir sur le site du SNEP Nice), le Recteur n'a à ce jour fourni aucune réponse.

Il revient donc aux chefs d'établissement de saisir les informations dans leur logiciel gestionnaire des enseignants, dans le chapitre indemnitaire.

Nous ne saurons trop vous recommander d'intervenir rapidement auprès de ceux-ci afin d'obtenir une mise en paiement.

CH

 Tout en demeurant une militante convaincue, Carline Héraud a décidé de faire une pause dans son investissement de co-secrétaire académique du SNEP-FSU 06. Militante depuis toujours, attachée aux valeurs fondamentales d'un syndicalisme de transformation sociale, sa personnalité manquera au SNEP de Nice.

À bientôt Carline ?

# Déclaration liminaire CAPA du 9 Juin 2016

## Accès à la Hors Classe des professeurs d'EPS.

Dans le cadre de cette CAPA des professeurs et C.E d'EPS, nous souhaitons rappeler l'importance que revêt cette promotion à la Hors-Classe après 6 ans de gel des salaires de la fonction publique.

En effet, la rémunération est un indicateur fort de reconnaissance professionnelle et conditionne par ailleurs l'attractivité d'une profession. Le SNEP mène une bataille permanente pour la revalorisation des carrières des professeurs d'EPS et **en particulier sur le plan de l'accès de tous à la Hors-Classe** (résultats des fortes mobilisations de 89 à l'initiative du SNES-FSU et du SNEP-FSU). Les 2 petites augmentations annoncées en cette période proche des élections présidentielles ne permettront pas de rattraper la perte importante de pouvoir d'achat depuis 2010.

Comme nous le constatons l'an dernier, dans notre académie, des collègues sont désormais promus à la hors classe tout en étant au 10ème échelon. Les 11° échelons étant de moins en moins nombreux.

Cependant 3 d'entre eux se voient attribuer un avis défavorable et un collègue sort de la liste des proposés alors qu'il n'a pas d'avis défavorable. Ils ne peuvent donc pas accéder à la Hors Classe. Concernant le collègue qui sort des promouvables alors même qu'il n'obtient aucun avis défavorable, la décision nous étonne voire scandalise et nous ne manquerons pas d'interroger l'administration à cet égard.

Pour le SNEP, aucune raison mentionnée pour l'accès à la hors classe de ce collègue peut nuire à cette nomination.

Dans le même temps nous déplorons que des enseignants au 9ème bien plus jeunes apparaissent en position d'être promus dans ce classement alors même qu'il reste des 10° échelon recevables (ceci s'oppose aux préconisations du BO). Au moins deux d'entre eux bénéficient d'appréciations inhabituelles des CE et IPR au regard de leur échelon.

La question peut être aussi posée autrement : ne devrait on pas envisager une bonification des collègues à l'échelon 10 afin de mieux coller à la circulaire nationale sur la promotion à la hors classe. Certes, les points EP de ces collègues au 9° échelon leur permettent cette reconnaissance mais des 10° avec également des points EP, et plus d'ancienneté dans l'échelon sont classés à un rang inférieur. Nous revendiquons à ce que les 10° échelons suivants puissent être replacés à leur juste rang, et ainsi être en position favorable pour accéder à la hors classe.

Cette persistance dans l'orientation des promotions de grade nous amène à réitérer nos revendications :

- Nous demandons l'intégration de la hors classe dans la grille indiciaire en lieu et place des 3 grades actuels, et dans un premier temps nous réclamons l'augmentation du ratio. **Nous ne croyons pas à la nécessaire concurrence entre les collègues pour faire mieux leur travail au quotidien. Ils ont besoin de collectif, de solidarité et non de concurrence, il est temps de passer à un rythme unique qui ne semble d'ailleurs pas poser problème dans de nombreux autres corps notamment dans ceux des personnels de direction et d'inspection qui nous évaluent.**
- Un barème fondé sur des critères objectifs donnant encore davantage la priorité à l'ancienneté, seul moyen de garantir un déroulement de carrière complet et des droits identiques pour tous.
- Un assouplissement de la limitation des avis exceptionnels pour les professeurs d'EPS au sein d'un même établissement
- L'ouverture de négociations destinées à faire enfin évoluer davantage nos conditions salariales.

Dans l'attente de modifications nous nous battons pour que tous les enseignants remplissant les conditions d'ancienneté de service puissent accéder au dernier indice de la Hors-classe avant leur départ à la retraite. Ainsi, avec le ratio actuel il est possible que tous les collègues puissent partir à la retraite avec l'indice le plus élevé. S'il y a des exclus, il s'agit d'une décision rectorale, qui n'est pas dans la ligne voulue par le ministère !

**Pour le SNEP-FSU, l'accès à la hors-classe, doit être avant toute chose la reconnaissance de la professionnalité de l'ensemble de la carrière.**

En ce qui concerne la notation administrative, si lors de la précédente campagne présidentielle nous avons entendu à de nombreuses reprises « le changement c'est maintenant », il est indéniable que cela ne se concrétise absolument dans le domaine de l'enseignement supérieur. En effet, nous constatons encore et toujours plusieurs rapports dont certains se succèdent de manière ininterrompue pour les mêmes personnels, et cela nous interpelle sur la justice de traitement entre le second degré et le supérieur. Cette année, ce sont 70% des collègues du supérieur qui bénéficient de cette mesure. En effet, au-delà du déséquilibre de la base même de composition de la note globale, la progression est exagérément déséquilibrée dans la durée. Ainsi nous renouvelons notre exigence pour que deux ventilations distinctes aient lieu entre les notés sur 100 (supérieur) et sur 60+40 (2nd degré.)

Enfin les enseignants d'EPS restent toujours les seuls du second degré à 20 heures hebdomadaires, alors qu'ils subissent souvent une détérioration de leur santé liée à la pénibilité de leur métier. La gestion ministérielle précédente a jusqu'à ce jour toujours refusé tout aménagement des fins de carrière. Pire les réformes successives des retraites ont amplifié cette dégradation en allongeant la durée d'activité professionnelle. Paradoxalement une enquête de la DEP portant sur la santé de notre corps professoral, a démontré les multiples problèmes physiques auxquels notre corporation est confrontée au long de la carrière et des conséquences qui en découlent.

Le SNEP demande que des mesures soient prises d'urgence pour améliorer les conditions d'exercice du métier avec le retour par exemple de la CPA (Cessation Progressive d'Activité).

Les commissaires paritaires SNEP-FSU NICE

# Bilan du mouvement 2016

**L'an dernier nous commençons par : "quel mouvement?". Cette année on pourrait introduire par : Pourquoi?**

Parce que le scénario est sensiblement le même que l'an dernier et même depuis 4 à 5 années. Depuis la mise en place des supports stagiaires (pour tous les stagiaires), chaque année ce sont une quinzaine de postes qui sont bloqués pour ces dits supports. Et chaque année, nous demandons le déblocage d'un certain nombre de postes pour améliorer ce mouvement sachant que rien ne justifie d'en bloquer autant. Le summum est quand même atteint avec la publication des postes sur SIAM qui implique chaque demandeur de mutation dans une stratégie, mais qui peut devenir complètement caduque avec le blocage de ces postes ou la réinjection d'autres. Le scénario est aussi identique concernant les postes de ZR puisqu'il n'existe aucune publication, et donc encore moins de projection n'est possible. Ainsi analysons encore une fois les conséquences de ces propos pour cette année 2016.

- Le SNEP a réussi à "arracher" 5 postes pour les remettre au mouvement (sur les 11 bloqués), et ce, 2 jours avant la tenue de la FPMA. Ce qui a donné la possibilité à 5 collègues affectés en ZR en plus d'être nommés sur poste fixe. Au total ce sont donc 14 postes pour le Var et 14 pour le 06 qui ont été mis au mouvement. Nous avons fait en retour des propositions de BMP possibles pour affecter des stagiaires. 2 d'entre eux ont été retenues

- 46 collègues entrant dans l'académie. 28 postes pourvus (dont 3 REP) : 14 dans le Var et 14 dans les AM. Ce qui se traduit par la création de 18 TZR supplémentaires. 7 TZR déjà en poste dans l'académie sont sortants

et donc obtiennent un poste fixe. Ce sont donc 18 + 7 (25) entrants qui deviennent donc TZR (dont 4 en extension) soit plus de 50%. notre besoin en remplacement se situant à hauteur de 10%, la nomination de 15 TZR étaient suffisants pour répondre à ce pourcentage.

- Le SNEP a trouvé 9 candidats cachés (pour les collègues en postes dans l'académie), et a permis 24,1% d'amélioration du mouvement EPS.

Donc le scénario était écrit d'avance et avait été communiqué par nos soins. Seuls les affectations des TZR restaient comme chaque année un mystère. Cette année le jackpot a été pour le Var puisque 18 sur les 25 ont été prononcés dans le Var. Quel regret de ne pas avoir (encore une fois) publié ces besoins au moment des demandes de mutations. Serions nous la seule académie à agir ainsi? On ne sait par quelle étude le besoin de 5 postes de TZR en ZRE-Var-Est par exemple (alors qu'il n'y a aucun sortants) se justifie. Tant mieux pour la mutation mais tellement complexe pour vos demandes.

En conséquence, une Barre départementale de 503 pour le Var et de 273 pour le 06, soit une augmentation inévitable pour l'obtention de postes fixes. Sur les 225 demandeurs de mutations, 87 ont eu satisfaction et/ou obtention obligatoire.

Le mouvement 2016 ne s'est pas fluidifié davantage, comme à l'accoutumée, il a fallu le dernier moment pour aller dans une logique inévitable mais aussi avec des positions toujours aussi fermes de la part de l'administration et de l'inspection. A croire que pour le mouvement EPS, il faut désormais muter dans la bonne année..... reste à savoir à l'avance laquelle sera désignée "bonne année"

Phiou pour les CP SNEP-FSU Nice

## FPC : formation professionnelle : continue ou formatage ?

**Le bilan annuel de la formation continue est très contrasté !**

- ◆ Les difficultés en début d'année pour s'inscrire ajoutées à une lisibilité du PAF compliquée, ont privé nombre de collègues sans formation.
- ◆ La diminution de moitié du nombre de stages de bassin entraîne mathématiquement une baisse de l'offre de formation.
- ◆ Le développement considérable de la formation destinée à un public désigné et la centration sur le thème de la réforme des collègues n'est pas anodine : quand une réforme est massivement contestée, la formation est utilisée pour forcer son application et museler la contestation. Des stages pour convaincre, imposer, bien plus que pour former !
- ◆ Un stage par bassin soit 2 jours de formation : seuls le professionnalisme et la volonté de formateurs auront permis la transmission et l'échange autour de contenus didactiques dans les APSA.

**Quelles perspectives ?**

- ◆ Aucune annonce d'amélioration du logiciel de gestion de la FPC !
- ◆ Certains bassins sont regroupés. Alors que l'offre de formation de ces stages, qui correspondent aux besoins réels du métier d'enseignant les plus plébiscités par les collègues va se retrouver diminuée !
- ◆ L'augmentation significative des formations destinées à l'application de la réforme du collège où « comment faire plier les récalcitrants ! ...»

La mobilisation de tous sera primordiale si nous voulons sauver une FPC motivante, répondant aux demandes pédagogiques et didactiques des collègues, créant une dynamique dans les bassins c'est -à-dire une FPC originale, innovante et en rapport avec la réalité du terrain !

CH+PMP





# Du côté des CHSCT



## 1. Enquête pénibilité : l'heure du bilan !

Le succès de l'enquête initiée par le SNEP révèle combien les attentes de la profession sont importantes dans ce domaine et apporte tout son poids aux revendications du SNEP.

Dans l'académie de Nice, ce sont 71 collègues du 06 et 45 du 83 qui ont répondu à l'enquête, soit environ 11,5% des collègues de l'académie, un bon chiffre de retour d'enquête !

Les conditions de travail sont mises en avant comme source de pénibilité et pour leur impact sur la santé.

Vous trouverez le détail chiffré de l'enquête dans le bulletin SNEP n° 931 du 24 mai ou sur la page :

[http://www.snepfsu.net/sante/doc/resume\\_enquete\\_sante\\_penibilite.pdf](http://www.snepfsu.net/sante/doc/resume_enquete_sante_penibilite.pdf)

## 2. les CHSCT 83, 06 et académique :

Après 4 ans d'existence, les acquis en termes de moyens et de modes de fonctionnement permettent aux chsct d'assumer leur mission de veille, de prévention et d'amélioration des conditions de travail, à travers notamment :

### - Les visites d'établissements

Trois pour chaque instance départementale, trois pour l'académie soit neuf visites par an. Ces visites conduisent les établissements à apporter avant même qu'elles aient lieu des améliorations qui étaient demandées depuis parfois longtemps.

### - Le suivi des visites

Les établissements doivent rendre compte des mesures prises suite aux préconisations faites lors des visites. Cette obligation de suivi a permis de constater une plus grande réactivité dans la réalisation des travaux nécessaires, tant de la part de l'établissement lui-même que des collectivités concernées. Les installations sportives font souvent l'objet de préconisations ; à la suite de ces visites, les travaux attendus pour l'amélioration des conditions de sécurité et de travail en EPS ont ainsi réalisés, au moins partiellement.

### - La formation

L'offre de formation relative à la formation des risques professionnels s'est étoffée suite aux réflexions menées en séances. Les profs d'EPS pourront se sentir particulièrement concernés par la formation sur les troubles de la voix.

### - Les groupes de travail

Certains sujets débattus en commission ont abouti à la mise en place de groupes de travail ; GT sur les remplaçants du primaire, GT sur les risques liés aux nouvelles technologies (encore en cours). Nous avons démarré, début juin, un GT spécial prof d'EPS sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) qui a déjà mis en évidence l'implication de la qualité des installations sportives et du stress dans leur apparition ou leur aggravation. L'enquête nationale sur la pénibilité du travail sert de support efficace pour argumenter sur la réalité du métier.

La prochaine étape sera de faire des préconisations sur les mesures de prévention aussi bien pour prévenir leur apparition que pour en minimiser l'impact sur la santé des prof.

Toute remarque ou suggestion est bienvenue à ce sujet.

## 3. Vos représentants snep-fsu en chsct

En complément des actions de chaque équipe pédagogique et des actions syndicales, nous interpellons les membres des instances de CHSCT dans une approche santé, prévention, conditions de travail pour des solutions locales mais aussi comme bases de prévention et d'amélioration pour tous.

[djeperminge@hormail.com](mailto:djeperminge@hormail.com)  
[martine.bereng@free.fr](mailto:martine.bereng@free.fr)  
[pascale.previt@ac-nice.fr](mailto:pascale.previt@ac-nice.fr)